


ENQUÊTE PUBLIQUE – DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Du 07 juin 2022 au 06 juillet 2022 inclus (17h00)



Projet déposé par la Ferme éolienne
du Moulin Sacard, relatif à une
demande d'autorisation
environnementale en vue d'exploiter
un parc éolien de six
aérogénérateurs sur les communes
de Monchy-sur-Eu (76260), Saint-
Pierre-en-Val (76260)
et Le Mesnil-Réaume (76260)

PROCES VERBAL
au
MAITRE D'OUVRAGE

Conformément à :

- L'ordonnance E22000031/76 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen
- L'arrêté en date du 16 mai 2022 de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime

TABLE DES MATIERES

1	Introduction.....	1
2	Objet et déroulement de l'enquête publique	1
3	Déroulement de l'enquête	1
4	Observations recueillies	2
4.1	Avis des personnes publiques consultées sur le projet.....	2
4.2	Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale	4
4.2.1	Avis de la MRAe.....	4
4.2.2	Mémoire en réponse d'Energy TEAM	6
4.2.3	Avis des conseils municipaux	6
4.3	Observations du public.....	6
4.3.1	Analyse quantitative des observations	6
4.3.2	Thèmes recensés dans les observations	7
4.3.3	.Les pétitions	7
4.3.4	Analyse qualitative des observations du public	7
5	Analyse des observations	8
5.1	Favorables au projet.....	8
5.2	Défavorables au projet.....	8
5.2.1	Analyse détaillée de certaines observations opposées au projet.....	9

1 Introduction

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral en date du 16 mai 2022 prescrivant l'enquête publique du projet du parc éolien de quatre aérogénérateurs implantés sur les communes de Monchy sur Eu, Saint Pierre Val et le Mesnil Réaume, je rencontre le 13 juillet 2022, dans les locaux de la mairie de Monchy sur Eu, le représentant de la société Energie Team, maître d'ouvrage du parc éolien de « la ferme du moulin Sacard », afin de lui communiquer les observations du public consignées dans le présent procès-verbal de synthèse.

Le maître d'ouvrage est invité à faire connaître sous quinze jours ses réponses et compléments éventuels, soit au plus tard au 27 juillet 2022.

Ceux-ci seront annexés au rapport d'enquête publique.

2 Objet et déroulement de l'enquête publique

Il s'agit d'une enquête publique entrant dans le champ d'application de l'article L.123-2 du code de l'environnement, relative à la demande d'autorisation d'implantation et d'exploitation de 6 aérogénérateurs, « la ferme éolienne du moulin sacard » sur le territoire des communes de Monchy sur >Eu, Saint Pierre en Val et Le Mesnil Réaume.

3 Déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée pendant 30 jours consécutifs du 07 juin 2022 au 06 juillet 2022 inclus selon deux modalités :

En mairies de Monchy sur Eu (siège de l'enquête), Saint Pierre en Val et Le Mesnil Réaume.

Le dossier d'enquête publique était consultable aux heures d'ouverture des mairies, sous forme papier. Un registre papier à feuillets non mobiles mis à disposition du public aux heures d'ouverture des mairies, a été ouvert pour recueillir les observations et propositions écrites du public, ainsi que les courriers qui m'étaient adressés. Sous forme dématérialisée sur le site Internet.

Le dossier d'enquête publique était consultable gratuitement sur support papier et sur poste informatique au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine- Maritime aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux public, et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante : Pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet, demande de rendez-vous pour dossier d'enquête Ferme éolienne du Moulin Sacard à Monchy-sur-Eu, ou en téléphonant aux 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.

Le dossier d'enquête publique et l'avis ont été publiés sur le site internet de la préfecture www.seine-maritime.gouv.fr ainsi qu'à l'adresse suivante <http://femoulinsacard.enquetepublique.net> destiné à recevoir les observations et propositions du public sur le registre électronique dématérialisé.

Le public a eu la possibilité de déposer ses observations manuscrites sur des registres papier en mairies de Monchy-sur-Eu, Saint-Pierre-en-Val, Le Mesnil-Réaume.

Un courrier pouvait également être adressé dans les 3 mairies à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, enquête publique du « Ferme du Moulin Sacard »

J'ai assuré quatre (4) permanences au cours de l'enquête publique, dans les mairies concernées, aux jours et heures suivants :

Mardi 7 juin 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Monchy sur-Eu

Mardi 14 juin 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de Saint-Pierre-en-Val

Samedi 2 juillet 2022 de 09h00 à 12h00 en mairie de Mesnil-Réaume

Mercredi 6 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 en mairie de Monchy-sur-Eu

Etaient également prévues 4 (quatre) permanences téléphoniques au 07 49 67 10 79 les :

Vendredi 10 juin 2022 de 10h00 à 12h00

Jedi 16 juin 2022 de 14h00 à 16h00

Lundi 27 juin 2022 de 10h00 à 12h00

Lundi 04 juillet 2022 de 14h00 à 16h00

Le dossier d'enquête publique présentant le projet de parc éolien de « La ferme du Moulin Sacard », est resté disponible et complet pendant toute la durée de l'enquête publique dans les mairies concernées. Il est également resté disponible en lecture et téléchargement sur le site de l'enquête dématérialisée «<http://femoulinsacard.enquetepublique.net> » pendant toute la durée de l'enquête publique.

L'enquête publique s'est déroulée sans incident.

4 Observations recueillies

Ce procès-verbal comprend :

- le rappel des points saillants des avis émis par les personnes publiques consultées sur le projet de parc éolien ;
- les observations du public, retranscrites sous une forme synthétique et neutre (observations écrites dans le registre d'enquête publique, lettres ou courriers électroniques) ;
- mes remarques et questionnements.

4.1 Avis des personnes publiques consultées sur le projet

Les personnes publiques consultées ont émis les avis suivants

Personne publique consultée	Date de l'avis	Avis
Agence Régionale de Santé (ARS)	11/01/2022	Avis favorable sous réserve de la réalisation d'une campagne de mesures acoustiques afin de valider les hypothèses de modélisation. Eoliennes envisagées ENERCON E 138 (A voir)
Ministère des armées	18/02/2022	Favorable sous réserve de l'établissement d'une convention entre l'exploitant et le commandement de la défense aérienne afin que chaque éolienne

		soit équipée de balisages diurne et nocturne
Ministère chargé des transports		Favorable sous réserve de l'établissement d'une convention entre l'exploitant et le commandement de la défense aérienne afin que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne
Direction régionale des affaires culturelles-Préfet de la Région de Normandie	28/01/2022	Concernant la mise en œuvre d'un diagnostic archéologique
Préfecture de la Seine Maritime (SIRACEDPC) Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques...	14/01/2022	Aucune observation particulière
DREAL	24/01/2022	Pour faire suite aux observations de la DREAL le maître d'ouvrage a modifié les points suivants :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un modèle en VESTAS V 136 à 166 mètres en bout de pale, ainsi la garde au sol sera de 31 mètre. ➤ Concernant les mesures ERC La garde au sol du projet a été améliorée à 31 m ce qui rend normalement inutile tout bridage chiroptère. Un bridage préventif sera cependant mis en place durant la première année d'exploitation selon les réglages proposés par la Dreal. A l'issue de la première année d'exploitation et avec les enregistrements au sol et en altitude recueillis par Energieteam, les programmes d'arrêts des machines seront définis selon les conditions permettant d'éviter 90% des contacts chiroptères enregistrés (correction de l'ensemble du dossier) ➤ Il n'y a pas de haies proposé en mesure d'accompagnement, car aucune haie n'est supprimée. La page 14 du RNT a été corrigée (1b FE DU MOULIN SACARD RNT étude impact V2 page 14) ➤ Le SRN demande à l'exploitant de mener ces suivis annuellement les 3 premières années d'exploitation, puis tous les 5 ans afin de disposer de données récentes et de pouvoir adapter, rapidement, le fonctionnement du parc, dans un contexte de densification rapide des secteurs favorables à l'éolien, les suivis ont été corrigés en ce sens. (1c FE DU MOULIN SACARD Étude écologique V2 Page 184 à 186) ➤ Il manque une mesure de conservation pour les rapaces de plaine et plus précisément pour le Busard St-Martin, nicheur probable, une mesure d'accompagnement de sauvegarde des nichées de Busard a été ajouté (1c FE DU MOULIN SACARD Étude écologique V2 Page 180, 184 à 186) 		

AVIS Paysage

- Six nouvelles photo simulations ont été réalisées, sur aucune d'elles le projet ne sera visible, Les photomontages 1, 5 et 10 traitent ces trois hameaux, une nouvelle vue a été réalisée pour Saint-Rémy-Boscrocourt (Photo simulation 49) (**1e FE DU MOULIN SACARD Etude paysagère complémentaire**)
- dans la rubrique « approche sociologique » le maitre d'ouvrage écrit « *le projet semble donc faire l'objet d'une bonne acceptation locale* »

4.2 Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale

4.2.1 Avis de la MRAe

La MRAe a émis des observations et/ou des recommandations portant notamment sur les sujets suivants :

Il est rappelé que pour tous les projets soumis à évaluation environnementale, une autorité environnementale désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage et du public.

Cet avis ne porte pas sur 'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maitre d'ouvrage et sur la prise en compte de l'environnement par le projet.

Il n'est donc ni favorable ni défavorable et vise à améliorer la conception du projet.

Elle recommande :

- De compléter le résumé non technique de l'étude d'impact par un tableau de synthèse récapitulant les impacts bruts, résiduels et cumulés ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation associées, et de compléter le dossier par un résumé non technique de l'étude de dangers et par un sommaires des annexes.
- De retranscrire les remarques recueillies lors des campagnes d'information du public et préciser la manière dont il a été tenu compte.
- D'intégrer dans l'analyse des effets cumulés, l'ensemble des projets existants et approuvés sur un périmètre couvrant au moins l'aire d'étude éloignée, sans se limiter aux projets ayant fait d'un avis de la MRAe ni aux projets éoliens.
- De compléter l'analyse permettant de justifier le choix de l'emplacement par l'examen d'autres solutions de substitution raisonnables en présentant d'autres zones d'implantations potentielles et en les comparants au regard de leur impact sur la santé humaine et l'environnement..

- De définir les mesures de suivi qui permettent de s'assurer de l'efficacité des mesures E.R.C. et de proposer des mesures correctives en cas de non atteinte des objectifs.
- De compléter le dossier par une estimation de l'empreinte carbone du parc éolien sur l'ensemble de son cycle de vie.
- D'actualiser l'étude d'impact dès que les fondations auront été précisément dimensionnées.
- Elle recommande également de compléter en conséquence, le cas échéant les mesures d'évitement, de réduction et à défaut de compensation (ERC) nécessaires.
- De prendre en compte les 142 éoliennes recensées dans le rayon de 15 kilomètres autour du projet pour conforter l'analyse paysagère et justifier l'évaluation des incidences cumulées du projet.
- En outre elle recommande de compléter l'étude de saturation par encerclement en analysant l'impact visuel du projet pour le village d'Heudelimont qui est particulièrement sensible à l'Ouest de la ZIP.
- De développer la dimension sociale du projet en présentant comment le paysage a été pris en compte dans l'élaboration du projet
- De définir un dispositif de suivi qui permette d'assurer de l'efficacité des mesures ERC, ainsi que la mise en œuvre de la bourse aux arbres fruitiers par le porteur du projet.
- De compléter l'étude faune flore pour disposer d'un inventaire sur quatre saisons.
- De compléter l'évaluation des impacts et des enjeux du projet, tant en phase chantier (montage et démontage) qu'en phase d'exploitation, sur la vie faune et plus spécialement sur les rapaces de plaine. (le busard saint martin)
- De conforter l'étude d'impact par une analyse des effets potentiels du bruit produit par les éoliennes sur la faune, d'évaluer l'efficacité des mesures de bridage et de prévoir le cas échéant les mesures de réduction nécessaires.
- De détailler les modalités du suivi écologique visant à réduire les impacts du projet sur la faune et la flore pendant les phases de travaux et d'exploitation.
- De préciser l'évaluation des impacts du projet tant en phase chantier qu'en phase d'exploitation et d'adapter les mesures de réduction le cas échéant.
- De prévoir un dispositif permettant de recueillir et de prendre en compte les observations des riverains sur leur perception des nuisances sonores générées par le projet.
- De suivre les préconisations de l'Anses en matière de risques liés aux expositions aux basses fréquences et de mener des campagnes d'informations des riverains.

4.2.2 Mémoire en réponse d'Energy TEAM

Dans son mémoire en réponse à l'avis de la MRAe de Normandie sous le n° MRAe 2022-4400 en date du 10 mai 2022, le maître d'ouvrage répond point par point aux différentes remarques émises par cet organisme notamment :

Sur la prise en compte d'un projet situé à plus de 7 Km, par éolien du Quesnot estimant les interactions visuelles comme « nulles ».

Le choix du site avec la prise en compte des contraintes précise que « Seuls les sites les plus favorables sont sélectionnés »

Les suivis environnementaux feront l'objet en cas d'impacts de mesures de réductions.

En général, un contrôle de conformité est réalisé à la mise en service du parc avec ajustements si nécessaires par rapport aux normes réglementaires.

L'empreinte carbone « 14956 T de CO2 » seront évitées chaque année

En ce qui concerne la zone d'implantation le village de Baromesnil a fait le choix de ne pas adhérer au projet réduisant de fait la zone d'implantation la solution n° 2 avec éoliennes à 166 mètres étant le meilleur compromis entre le paysage et l'environnement.

4.2.3 Avis des conseils municipaux

Les conseils municipaux des communes d'implantation ont rendu les avis suivants

Communes	Date de la délibération	avis
Monchy sur Eu	04/07/2022	Contre (8 voix contre, 3 abstentions)
Saint Pierre en Val	13/06/2022	Contre à l'unanimité
Le mesnil Réaume	16/06/2022	Contre (7 voix contre, 3 voix pour)

A ce jour je n'ai pas été destinataires des avis de toutes les communes concernées par le plan d'affichage

4.3 Observations du public

- Les observations du public pendant l'enquête ont été émises sous plusieurs formes : •
- Dépôts déposés dans les registres d'enquête mis à disposition dans les mairies d'implantation,
- Observations rédigées sur le registre numérique de l'enquête publique dématérialisée à l'adresse : <http://femoulinsacard.enquetepublique.net>
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur
- Lors d'entretien avec le commissaire enquêteur au cours de ses permanences
- Par téléphone avec le n° dédié aux jours et heures fixés dans l'arrêté préfectoral.

4.3.1 Analyse quantitative des observations

Le décompte des visites en permanences et observations du public est détaillé dans le tableau suivant

Mode des contributions	Nombre	Courriers/lettres	total
Permanence Monchy sur Eu	8	9	
Permanence Le Mesnil Réaume	7	3	10
Permanence St Pierre en Val	23	7	30
Contributions registre électroniques	54		54
Pétition défavorable	2		2
	94	19	96

4.3.2 Thèmes recensés dans les observations

Par le truchement du registre électronique, possibilités étaient données pour affecter plusieurs thèmes à chaque observation matérialisées dans le tableau suivant

Thème	Nombre d'observations
Santé	3
Schéma régional d'implantation	1
anonyme	2
Energie propre	2
Création d'Emploi	2
Information-Concertation	3
Mise en cause des études	3
Perte valeur immobilier	18
Rentabilité	3
Faune-Flore-biodiversité	16
Aspect financier	11
Effets stroboscopique	11
Démantèlement	6
Bruit	29
Paysage/mitage/saturation	14
Contre	48 + 54 + 131 (233)
Autres communes	22
environnement	22
Le Mesnil Réaume	5
Monchy sur Eu	1
pour	6
Saint Pierre en Val	13
TOTAL	397

4.3.3 .Les pétitions

Deux pétitions ont été déposées dans le registre papier de Monchy sur Eu.

Les avis sont pris en compte dans les occurrences.

- ✓ Une pétition manuscrite comprenant 54 signatures, sur 6 pages annexée en pièce N°3,
- ✓ Un tableau dactylographié sur 3 pages comprenant 131 noms, prénoms, localisation et dates sans origine certifiée ni signature.

4.3.4 Analyse qualitative des observations du public

Les nombreuses observations suscitées par cette enquête publique comportent des remarques et rédactions récurrentes, majoritairement opposées au projet de ce parc éolien.

Le nombre important d'observations ne me permet pas de réaliser dans ce procès-verbal une analyse détaillée de toutes les observations. Toutefois je remets au maître d'ouvrage une clé USB contenant :

- ✓ un fichier PDF des observations du registre papier scannées
- ✓ Les pièces jointes aux observations du registre numérique
- ✓ les observations du registre papier scannées sous forme d'un fichier PDF ; ainsi que les lettres reçues en mairie, ou remises en permanence
- ✓ la pétition,
- ✓ la liste dactylographiée
- ✓ les observations du registre numérique.(Visibles sur le site dédié aux contributions)

5 Analyse des observations

5.1 Favorables au projet

Les observations favorables au projet n'appellent donc pas d'interrogations particulières auxquelles le Maître d'ouvrage devrait répondre.

5.2 Défavorables au projet

Les opposants au projet de parc éolien de la Ferme du Moulin SACARD mettent en avant principalement :

- Les atteintes au paysage et au caractère naturel de l'espace rural où le parc éolien doit être implanté ;
- les nuisances visuelles et sonores associées aux éoliennes du fait d'une trop forte proximité des habitations ;
- l'effet de saturation dans la région compte-tenu d'une densité excessive d'éoliennes existantes et des nouveaux parcs en projet ;
- Les impacts négatifs sur la biodiversité (oiseaux, chauve-souris notamment)
- Les impacts sur la santé humaine ;
- L'absence de possibilité de recyclage des éoliennes après l'arrêt de leur exploitation ;
- le risque de non démantèlement des éoliennes en fin de vie (20 ans) et leur abandon sur site
- L'absence de concertation avec la population locale ;
- L'inutilité des éoliennes dont le « rendement » est très faible
- La présence de terres rares dans le rotor des éoliennes,
- Perte de valeur des biens immobiliers.

Pour de très nombreux opposants aux parcs éoliens, les grands aérogénérateurs ont le défaut premier et rédhibitoire d'être visibles ; ils n'acceptent pas que des éoliennes apparaissent dans leur champ de vision depuis leur lieu de vie, le plus souvent rural, et qui va se trouver modifié.

Question :

Bien vouloir apporter des réponses, aux différentes problématiques évoquées en générale dans les observations des opposants.

5.2.1 Analyse détaillée de certaines observations opposées au projet

Au-delà de l'analyse globale précédente des remarques des opposants au projet, il est intéressant d'en examiner quelques-unes particulièrement documentées et qui ont l'intérêt de recouper bon nombre d'autres observations qui soulèvent, avec plus ou moins d'arguments, les mêmes questions.

Question :

Je vous demande de les examiner avec attention et d'y apporter des éléments de réponse

REGISTRE LE MESNIL REAUME

Provenance	Nom du déposant	Date	Commune	Synthèse de l'observation
Registre papier page 1 et courrier joint	M. COLASSE Pascal	02/07/2022	Mesnil Réaume	Partisan du projet par rapport aux ressources générées par l'implantation d'éoliennes. Il rappelle que seuls les opposants se déplacent pour manifester leur désaccord
Registre papier page 2	M. LANGLET Jean Marc	02/07/2022	Mesnil Réaume	Contre l'implantation, dénature l'environnement, perte de valeur des biens immobiliers, ondes qui perturbent la réception des téléviseurs
Registre papier page 2 et dépôt d'un document annexé	Me. TAIN Clémence	02/07/2022	Mesnil Réaume (Fresne)	Dépose un document de 11 pages annexées au registre d'enquête. Exprime des inquiétudes sur <ul style="list-style-type: none"> ✓ la santé (bruits) <ul style="list-style-type: none"> • Nuisances à prévoir pendant le chantier et pour 20 à 25 ans par la suite (nuit et jour) • Fait mention que l'ARS atteste « l'absence de conclusions formel des effets sur la santé » • Constate que l'éolienne E1 n'a pas la même position sur le plan d'implantation et sur l'étude acoustique ce qui minimise l'impact sonore sur le Fresne. • Que pour une vitesse de vent de 9 mètres seconde le niveau sonore

				<p>engendré atteindra entre 30 et 35 décibels alors que l’OMS préconise un seuil de 30 décibels au deçà duquel peuvent se manifester des effets sanitaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ l’impact visuel <ul style="list-style-type: none"> • Attire l’attention sur le fait que les photos montages présents dans l’étude paysagère sont insuffisantes et inexactes. Un document photographique montre qu’actuellement les arbres figurant sur l’étude d’impact n’existent plus, ce qui change l’incidence visuelle. • Demande expressément de pouvoir choisir les points de vu à utiliser pour les photos montages. ✓ la dimension touristique et impact économique. <ul style="list-style-type: none"> • Précise que selon l’étude d’impact les incidences patrimoniales et touristiques sont faibles (page 28) • En page 21 de l’étude « <i>aucun impact négatif sur les communes et leurs alentours n’est à prévoir</i> ». • Les abords du site sont présentés comme extrêmement pauvres alors que regorgeants de richesses qui ne sont ni prises en compte, ni citées. ✓ la biodiversité faune flore <ul style="list-style-type: none"> • Ecrit « <i>il faut planifier et prévoir le développement durable du site en</i>
--	--	--	--	---

				<p><i>prenant absolument en compte une éventuelle augmentation des espèces rares et en danger d'ici à 25 ans (SIC)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • la MRAe dans son avis précise 142 éoliennes sont recensées dans un rayon de 15 kms de la Zip dont 13 à moins de 6 kilomètres. le territoire est en saturation, le projet s'appuie sur l'ancien schéma régional éolien (SRE) de Haute Normandie adopté en 2011 mais annulé depuis par le TA de Caen. • Précise qu'au total 2714 m² sont dédiés aux fondations béton et que l'emprise totale des plateformes est de 10616 m². • Les caractéristiques ayant présidé à la détermination des zonages (ZNIEFF) ne se retrouvent pas dans le Zip, « <i>les études doivent être plus poussées</i> ». • Les potentiels impacts du bruit produit par les éoliennes sur la faune ne sont pas analysées, « <i>les études doivent être plus poussées</i> » • La MRAe recommande de compléter l'étude Faune Flore pour disposer d'un inventaire sur quatre saisons, il n'y a pas d'étude au printemps, cette étude n'est pas valable.
Registre papier page 4	M VASSELIN Didier		Mesnil Réaume	Est contre les éoliennes aux motifs qu'elles seront à 600 m de son habitation ; Nuisances santé, environnement....

Registre papier page 4+ courrier N°2	M. LAGLIE Didier		Mesnil Réaume	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impact négatif sur la valeur immobilière, nuisances sonores (55db à 800m), sifflements. ➤ Impact sur la santé (syndrome éolien) ➤ Impact négatif sur la biodiversité, étude en cours concernant bovin. ➤ Destruction des sols. ➤ Pas très rentable. ➤ L'éolien fonctionne entre 75 et 95%, démarre à 15 km/h et s'arrête à 90km/h, source d'énergie intermittente. ➤ Interférence avec les ondes. ➤ Plus cher que le nucléaire 60 € du mgw/h contre 32 € pour le nucléaire. <p>La cour des comptes dénonce dans un rapport de 2018 exorbitant et l'inefficacité des énergies renouvelable que sont l'éolien.</p>
Registre papier page 4	M DRON Jean Marie		Mesnil Réaume	<p>Contre les éoliennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisances auditives pour la santé ➤ Infra sons pour les personnes sensibles.
Registre papier page 5	M LELONG Dany		Mesnil Réaume	<p>Est pour le projet : « <i>Car nous avons besoin d'énergie électrique de plus en plus aux vues des conjonctures actuelles. Cette énergie est plus propre et inépuisable.</i> »</p>

REGISTRE DE MONCHY-SUR-EU

Provenance	Nom du déposant	Date	Commune	Synthèse de l'observation
Registre papier page 1 e	M BANCE		Belleville	<p>« Arrêtons de semer les éoliennes partout ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisances sonores. ➤ Financées par nos impôts. ➤ Non-sens écologique. ➤ Prix du rachat de l'électricité. ➤ démentiellement ➤ recyclage ➤ pollution des sols <p>« Nous n'en pouvons plus ! préservons la plaine de Belleville qui supporte déjà 5 éoliennes ».</p>
Registre papier page 2	M SAVIN			<p>Pouvez-vous nous assurer que les habitants des communes concernées et limitrophes ne subiront <u>aucune</u> nuisance quel que soit la météo et indiquer quelles mesures sont prises pour pouvoir contrôler que vous respecterez ce point essentiel.</p>
Registre papier page 2	M VANDENBERG		Baromesnil	<p>Est foncièrement contre le projet, nuisances de l'environnement, sonore, financier, dévaluation des maisons et bien d'autres raisons.</p>
Registre papier page 3	Anonyme			<p>Pour les éoliennes à condition qu'elles n'impactent pas le paysage.</p>

Registre papier page 4	M. OLEJNIAK Alain		Monchy-sur-Eu	Est contre, regrette que les habitants ne soient pas investi dans ces projets éoliens. Dénonce : <ul style="list-style-type: none"> ➤ le bruit ➤ la laideur du site après la pose. « <i>Sachez que la majorité est contre</i> ».
Registre papier page 4 et dépôt d'un dossier de 9 documents + 1 pétition + les coupures de presse relatives à des avis défavorables pour ce qui est des éoliennes de la Ferme du Moulin Sacard.+ 1 courrier d'élus du secteur adressé à Monsieur le Préfet de La Normandie et Monsieur MORIN Président de Région.+ 1 liste des communes avec avis de conseils municipaux.	M. VALLEE Swann	06/07/2022	Saint Pierre en Val Fresne	Documents : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettre des maires au Préfet ➤ lettre de Julie DIEVAL, relative à : <ul style="list-style-type: none"> • l'étude acoustique : Mauvais positionnement de l'éolienne E1 avec 18 jours d'étude en octobre et un vent de Sud-Ouest. Une étude sur une si courte période à un moment ciblée de l'année ne peut être considérée comme suffisante, l'étude acoustique montre un projet préjudiciable pour la santé des riverains. Les 35 décibels mis en cause par l'OMS toucheraient surement une plus grande partie des maisons si l'étude était plus complète. « compte tenu des incertitudes sur le mesurage et les calculs il sera nécessaire après installation du parc de réaliser des mesures acoustiques pour s'assurer de la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur. » « Je m'oppose à ce qu'un projet offrant si peu de garantie pour les habitations ainsi que l'école de Mesnil Réaume soit construit ».

				<ul style="list-style-type: none"> • Approximation De nombreux passages de l'étude d'impact sont trop approximatifs page 23 les basses fréquences. Au sujet de l'immobilier page 23 l'impact considéré comme négligeable après plusieurs études. « Cette phrase ne représente aucune certitude » « Nous avons des projets d'hébergement, de gîte que nous ne pourrions pas développer avec les nuisances qui nous seraient imposées. » • Impact faune et flore « les enjeux modérés sur l'avifaune migratrice et hivernante ne veut pas dire qu'ils sont inexistant. » Les termes sont constamment approximatifs, l'étude d'impact sur les chiroptères page 34 le confirme encore une fois « le projet n'entraînera pas a priori la destruction d'habitat, l'ensemble de ces éléments d'analyse paraît de nature à justifier.(... » • Principe de précaution Souhaite que celui-ci soit établi ainsi que la mise en avant des grandes incertitudes de ce projet et la non maîtrise de son impact. Elle déplore que les études ne soient même pas établies que sur une année complète
--	--	--	--	---

				<p>alors qu'une éolienne à une durée de vie de 20 à 25 ans.</p> <p>« je m'oppose à ce projet car je considère qu'il ne s'insère pas dans une démarche de développement durable de la biodiversité, de projection vers l'avenir et dans l'évolution positive de notre territoire, de sa flore et de sa faune, je considère qu'il ne maîtrise pas du tout les conséquences potentielles de l'implantation sur ce qui j'espère sera dans 20 ans un futur où la biodiversité sera plus importante dans nos campagnes. »</p> <p>Page 28 de l'étude d'impact « l'incidence sur le paysage est faible, cette affirmation est fautive et minimise les conclusions paysagères. l'acceptation sociale n'est pas du tout validée dans ce projet, ni par les habitants (voir pétition) ni par les municipalités qui ont votées contre le projet. Elle refuse que les projets soient implantés de force dans un secteur saturé au détriment de la santé et de la qualité de vie des habitants.</p> <p>➤ Lettre M. VALLEE Swann Contre le projet éolien relatif à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les erreurs dans l'enquête publique rendant celle-ci caduque <p>La position de l'éolienne E1 est mauvaise, l'impact sonore n'est pas recevable.</p>
--	--	--	--	---

				<p>La MRAe recommande de compléter l'étude faune sur 4 saisons</p> <p>La photomontage de la place du Fresne est caduque (arbres plus existants) et ne permet pas d'avoir une vue sur le réel impact visuel. L'étude ne prend pas en compte le centre de tri à proximité, installation classée rubrique 2780...</p> <p>Aucune étude sur l'impact de l'ombre portée. Aucun mention des impacts santé par rapport aux ondes électromagnétiques, demande une étude complémentaire à ce sujet.</p> <p>Pas de réunion de concertation obligatoire au titre de l'article L.121-16 du code de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les éléments de l'enquête publique pour lesquelles nous refusons ce projet <p>L'avis de l'ARS « Il est à regretter l'absence de conclusion formelle des effets sur la santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'avis des conseils municipaux des villages concernés et des communes alentours • L'ensemble des articles de presse montrant la mobilisation des citoyens lors des réunions. • L'impact visuel, des points de vue sont inexacts ou orientés
--	--	--	--	--

				<ul style="list-style-type: none"> • l'impact sur le tourisme selon l'étude d'impact sont « <i>faibles</i> » page 28 alors que regorgeant de richesses qui ne sont ni prises en compte ni même citées, <i>château du Tost, camping de la Becquerie, gites.....</i> • Impact sur la faune et la flore <p>L'étude environnementale doit absolument prendre en compte une éventuelle augmentation des espèces rares et en danger d'ici à 25 ans.</p> <p>142 éoliennes sont recensées dans un rayon de 15 km de la Zip dont 13 à moins de 6 kilomètres. « <i>Le territoire est en saturation</i> »</p> <p>Le secteur est riche en biodiversité, 37 zones naturelles (ZNIEFF), cependant les caractéristiques ayant présidé à la détermination de ces zonages ne se retrouvent pas dans la Zip, les potentiels impacts du bruit produit par les éoliennes sur la faune ne sont pas analysésles études doivent être plus poussées.</p> <p>Le contributeur met l'accent sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La bétonisation des terres agricoles, ➤ La saturation de la zone. <p>Conteste le fait que « <i>le projet n'est pas soumis à un risque industriel</i> » (étude d'impact) au motif qu'il existe à Saint Pierre en Val un centre de tri stockage et transit</p>
--	--	--	--	--

				<p>déchets pré-triés de type industriel classé en ICPE</p> <p>Le courrier adressé à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Président de Région dans lequel des élus du territoire concerné demande que l'ensemble des projets éoliens en cours d'instruction sur le territoire et qui font l'objet de contestations par les communes qu'ils concernent directement fasse l'objet d'un moratoire.</p>
Registre papier page 5	Me nom illisible Dominique	06/07/2022	Monchy sur Eu	<p>Ecrit être opposée à l'implantation « <i>aux alentours de notre si beau village. les nuisances sonores sont évidentes et surtout visuelle</i> »</p>
Courrier annexé	Famille RORON		Monchy sur Eu	<p>S'oppose pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ absurdité énergétique ➤ imposture écologique ➤ pourri la vie des administrés ➤ pollue les sols, les sommes provisionnées sont bien loin du niveau du besoin pour le démentiellement d'une éolienne.

REGISTRE DE SAINT PIERRE EN VAL

Provenance	Nom du déposant	Date	Commune	Synthèse de l'observation
Registre papier page 1	M. LEVITRE Jean Jacques	07/06/2022	Saint Pierre en Val	Contre le projet, énormément de fer à souder plus 400 m ³ de béton, dévaluation aux maisons des alentours, bruit et interférences.
Registre papier page 2	M. LEDUC Gilles	07/06/2022	Saint Pierre en Val	Entièrement contre étant le plus proche de la construction. « <i>Si ma maison perd de sa valeur nous irons au tribunal</i> »
Registre papier page 2	M.BOIS Franck	07/06/2022	Saint Pierre en Val	Contre ayant trois éoliennes au bout de la rue. Provoque des nuisances sonores et environnementales, importantes dévaluation de l'immobilier.
Registre papier page 3	Me CORNET Nathalie	07/06/2022	Saint Pierre en Val	Contre : elles représentent un saccage visuel et sont visibles à des kilomètres à la ronde vu leur hauteur. Economiquement l'unique gagnant est le promoteur. Aucun avantage fiscal ou monétaire pour la commune. En cas de revente de bien : moins-value de 30 à 40%. Nuisances sonores et effet holographiques sont un frein au bien vivre de chacun.
Registre papier page 4 et Courrier	M SEVELIN Max	14/06/2022	Saint Pierre en Val	La commune n'est pas située dans une zone propice (schéma éolien régional).

				<p>Les effets cumulatifs peuvent s'avérer problématique quand à la qualité de vie des riverains et à l'intégralité des paysages et de la biodiversité.</p> <p>De nouveaux lotissements sont programmés à proximité de cette zone.</p> <p>Qui s'occupe du démantèlement ?</p> <p>N'oublions pas la dévalorisation de nos pavillons.</p> <p>Le côté financier ne doit pas l'emporter sur notre qualité de vie.</p>
Registre papier page 4 et Courrier	M.CONSEIL Alain	14/06/2022	Saint Pierre en Val	<p>Pour l'enquête publique il aurait été préférable de choisir un vendredi en soirée ou un samedi.</p> <p>Nous avons une centrale à 1 km avec une phase EPR prévue, il serait préférable de réaliser votre projet dans une autre région.</p> <p>Le comportement de nos mairies est inadmissible, il ont voté contre le projet éolien en mer et l'accepte sur leur territoire « <i>on marche sur la tête</i> »</p> <p>Nous avons beaucoup de difficultés à recevoir la télévision.</p> <p>« <i>Vous n'avez pas le droit de décider pour nous, je demande un référendum populaire</i> »</p>
Registre papier page 4	LESTAVE Brigitte	14/06/2022	St Pierre en Val	<p>Contre le projet.</p> <p>Impacts sur la santé et pollution visuelle</p>
Registre papier page 4	LELEU Stéphane	14/06/2022	St Pierre en Val	<p>Contre le projet.</p> <p>➤ Visible de chez lui à 1000 m.</p>

				<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mitage des campagnes ➤ Sans réelles mesures faites sur les organismes ➤ Impacts visuels et sonores
Registre papier page 5- + courrier n°3	BOUTEILLER Arlette	14/06/2022	St Pierre en Val	Contre l'implantation : Catastrophique sur le plan environnemental, saccage du paysage, nuisances sonores et électromagnétiques.....
Registre page 5	BONNELLE Christiane	14/06/2022	St Pierre en Val	Contre le projet
Registre page 5- + courrier n°4	NOEL gilles	14/06/2022	St Pierre en Val	Contre le projet <ul style="list-style-type: none"> ➤ Proches des habitations ➤ Perte valeur immobilier ➤ Bruit (vent d'ouest) ➤ Problèmes de santé que l'on ignore ➤ Implantation central Penly
Registre papier page 5	RENCY Agnès	14/06/2022	St Pierre en Val	Contre le projet <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pollutions visuelles et sonores ➤ Mitage ➤ Proximité des habitations
Registre page 6	CREPIN Anne		St Pierre en Val	Contre le projet Nuisances visuelles et environnementales Les riverains impactés peuvent demander une diminution de leur taxe foncière.
Registre page 7 + courrier N°5	CREPIN Jean		St Pierre en Val	Contre le projet <ul style="list-style-type: none"> ➤ St Pierre en Val n'est pas situé dans une zone propice à l'implantation d'éoliennes. ➤ Zone saturée ➤ Manque d'équilibrage des implantations au niveau national.

				<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisances olfactives et sonores du centre des déchets à proximité (ICPE). ➤ Trafic sonores centre traitement des déchets (IKOS)
Registre page 8	M. LEFRANCOIS		Saint Pierre en Val	Inquiet sur l'implantation d'éoliennes. Une éolienne = 900 tonnes de béton Lors de démantèlement le béton restera enfoui à jamais.
Registre page 9	M GERARD Denise		Saint Pierre en Val	Contre à « 200% » « C'est une arnaque écologique. Ca profite à certains au détriment de l'ensemble »
Registre page 9	M VALLEE Swann		Saint Pierre en Val	Mêmes observations déjà formulées.
Registre page 10	M. ALIX Frédéric		Saint Pierre en Val	Contre les éoliennes Dénature plus le paysage que ne fournit du courant.
Registre page 10	Me HOANKPATIN Bénédicte	18/06/2022		Contre la pose d'éolienne. estime avoir été mal informé il y a 2 ans lors du démarchage par la ste énergie TEAM et regrette d'avoir signée pour l'implantation de 2 éoliennes.
Registre page 11	Me LESTANG et M. DAMOUT	20/06/2022	Saint Pierre en Val	Contre le projet éolien. Pollution visuelle et sonore.
Registre page 11	M. et Me FLOCHELLE	20/06/2022	Saint Pierre en Val	Contre <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisance sonore ➤ Paysage ➤ Proximité des habitations
Registre page 11 + courrier N°6	Me. VITTECOQ Catherine	04/07/2022	Eu	Contre les éoliennes <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuisances visuelles et sonores.

				<p>Les études montrent un niveau sonore supérieur aux normes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction de la surface de production alimentaire. ➤ Conservation du paysage
Registre page 11 + courrier N°7	M. et Me TETU Daniel	14/06/2022	Saint Pierre en Val	<p>Contre l'implantation d'un parc éolien ; il est déjà prévu d'en faire un en mer. Préservation des terres.</p>

Observations particulières :

Un contributeur fait remarquer document à l'appui que l'éolienne E1 n'a pas la même position sur le plan d'implantation et sur l'étude acoustique.

Pour une vitesse du vent de 9m/s le niveau sonore engendré par les éoliennes atteindra entre 30 et 35 dB dans plusieurs lieux d'habitation, l'OMS préconise 30 dBA comme seuil à partir duquel peuvent se manifester des effets sanitaires

Question : Si t'elle était le cas, l'impact sonore est-il minimisé ?

Il est fait remarquer que les photos-montages sont insuffisants et inexacts (observations en page 2 et 3 du document n° 3 figurant dans le registre d'enquête de Mesnil Réaume. (Document répertorié en pièce 3 dans le registre de Mesnil Réaume-Voir clé USB fourni par mes soins)

Question : Qu'en est-il ?

La dimension touristique est présentée « comme extrêmement pauvre » (registre Mesnil Réaume document n°3)

Question : Pouvez-vous justifier les critères retenus pour cette qualification ?

Plusieurs problématiques concernant la biodiversité sont abordées dans ce même document.

Question : Pouvez-vous argumenter ?

Dans sa réponse, L'ARS en date du 11 janvier 2022, précise que l'impact acoustique potentiel est modélisé en fonction du modèle d'éolienne envisagé (ici ENERCON E138) alors que les aérogénérateurs pressentis sont des modèles VESTAS type V 136.

Question : L'impact acoustique mesuré est-il similaire ?

Pouvez-vous justifier ?

Le 13 juillet 2022

Le Commissaire Enquêteur
Alain BOGAERT

